

THONON agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE THONON AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération fait connaitre que, conformément à l'arrêté n° ARR.URB2025.001 en date du 29 avril 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM) du territoire de Thonon Agglomération, couvrant les 25 communes membres de la communauté d'agglomération, à savoir : **Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Drailant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire.**

L'élaboration du PLUi-HM vise à doter l'agglomération d'un document réglementaire unique, qui, une fois approuvée, se substituera au PLUi du Bas-Chablais et aux PLU communaux actuellement en vigueur sur les communes d'Allinges, Armoy, Cervens, Drailant, Le Lyaud, Orcier, Perrignier et Thonon-les-Bains.

L'enquête publique se déroulera du lundi 02 juin 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 à 17h00 pour une durée de 47 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Thonon Agglomération, établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège se situe 2 Place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 – 742017 THONON-LES-BAINS Cedex. Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de Thonon Agglomération (04.50.31.25.00).

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- Les délibérations du Conseil Communautaire et le bilan de la concertation ;
- Le projet de PLUi arrêté au Conseil Communautaire de Thonon Agglomération le 10 février 2025, comprenant :
 - Le Rapport de Présentation, incluant l'évaluation environnementale et son résumé non technique
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADDi)
 - Les pièces réglementaires : Règlement écrit, règlements graphiques : ***ne figureront dans les dossiers papiers que les plans concernant la commune où le dossier est consultable. Les autres plans sont consultables en version dématérialisée.***
 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et thématiques
 - Les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA) portant respectivement sur l'habitat et la mobilité
 - Les annexes : ***ne figureront dans les dossiers papiers que les annexes sanitaires (notice et plans) et la carte des aléas. Les autres annexes sont consultables en version dématérialisée.***
- Les délibérations des communes relatives aux avis qu'elles ont émis sur le dossier de PLUi-HM ;
- Les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA), et de celles ayant demandé à être consultées, et l'avis de l'Autorité Environnementale (Ae) ;
- L'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
- L'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) ;
- Le Porter à Connaissance de l'Etat (PAC).

Le projet d'élaboration du PLUi du Bas-Chablais a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à enquête publique. En vertu de l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme, le projet d'élaboration du PLUi-HM et son rapport de présentation ont été transmis à l'autorité environnementale.

Afin de conduire l'enquête publique du PLUi du Bas-Chablais, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné par ordonnance n°E25000057/38 du 14 mars 2025, Ange SARTORI en qualité de Président de la commission d'enquête, Violette RAGUE, Luc DECOURRIERE, Dominique MISCIOSCIA et Patrick PENDOLA en qualité de membres titulaires, et Stéphanie GALLINO en qualité de membre suppléante.

Le siège de l'enquête publique est l'Antenne de Ballaison de Thonon Agglomération – Domaine de Thénières – 74140 BALLAISON.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique : Antenne de Ballaison de Thonon Agglomération – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON – pendant la durée de l'enquête publique aux heures habituels d'ouverture et dans les mairies des 25 communes concernées par le PLUi-HM aux jours et heures d'ouverture habituels. Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu en communes et au siège de l'enquête publique, compte tenu notamment des jours fériés prévus pendant la période d'enquête publique.

Un poste informatique sera mis à disposition du public sur les lieux de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture mentionné dans le tableau annexé, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique.

Le dossier numérique de l'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme / PLUi-HM, et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6215>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Thonon Agglomération.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionné dans le tableau annexé
- Sur le registre numérique accessible sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme / PLUi-HM, et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6215>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@thononagglo.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

- Par voie postale en adressant un courrier à :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête du PLUi-HM de Thonon Agglomération
Thonon Agglomération
Service Urbanisme
Domaine de Thénières – 74140 BALLAISON

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLUi-HM. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Thonon Agglomération, dans les 25 mairies des communes et à la Préfecture de Haute-Savoie dès leur transmission et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sans limitation de délai, dans les conditions prévues au Titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).

Ils seront par ailleurs publiés sur le site internet de Thonon Agglomération, pour y être tenu à disposition du public durant 1 an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi-HM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération.

SITES ET COMMUNES D’ACCUEIL	PERMANENCES du COMMISSAIRE ENQUETEUR	Lieux d’enquête publique	Jours et heures habituels (ou exceptionnels) d’ouverture au public
ALLINGES	- Mercredi 11 juin, 9h00-12h00 - Mercredi 18 juin, 14h00-17h00 - Vendredi 27 juin, 9h00-12h00	Mairie 53, Rue Crêt-Baron 74200 ALLINGES	LUNDI/MERCREDI/VENDREDI : 8h30-12h00/ 14h00-17h00. MARDI: 8h30-12h00 / 15h00-17h00 JEUDI : 8h30-12h00
ANTHY-SUR-LEMAN	- Lundi 2 juin, 14h00-17h00 - Vendredi 27 juin, 9h00-12h00 - Vendredi 18 juillet, 14h00-17h00	Mairie, 7 rue de la mairie 74200 ANTHY-SUR-LEMAN	LUNDI : 8h30-12h00 / 14h00-18h00 MERCREDI : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 VENDREDI : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 1er SAMEDI du mois: 9h00-12h00
ARMOY	- Vendredi 13 juin, 9h00-12h00	Mairie 230, Route du Bois de la Cour, 74200 ARMOY	LUNDI : 9H00–12h00 / 13h30–16h00 MARDI : 9h00–12h00 JEUDI : 9h00–12h00 VENDREDI : 9h00–12h00
BALLAISON	- Jeudi 26 juin, 14h00-17h00	Mairie 9 Route des Fées, 74140 BALLAISON	LUNDI / VENDREDI : 8h30-12h/14h00-19h00 MARDI / JEUDI : 8h30-12h/14h00-18h00
BONS-EN-CHABLAIS	- Samedi 7 juin, 9h00-12h00 - Mercredi 18 juin, 9h00-12h00 - Mardi 24 juin, 14h00-17h00	Mairie 15, Place Henri Boucher 74890 BONS EN CHABLAIS	LUNDI : 13h30-17h30, MARDI / MERCREDI : 8h30-12h00 / 13h30-17h00, JEUDI : 8h30-12h00 / 13h30-19h00, VENDREDI : 8h30-12h00 / 13h30-17h00, SAMEDI : 9h00-12h00
BRENTHONNE	- Vendredi 6 juin, 14h00-17h00	Mairie 21 route de Thonon-les-Bains 74890 BRENTHONNE	LUNDI : 14h00-17h00 MARDI/VENDREDI : 14h00-19h00 SAMEDI : 9h00-12h00
CERVENS	- Mardi 24 juin, 9h00-12h00	Mairie 1 place Rouge 74550 CERVENS	MARDI/JEUDI : 9h00-11h00 / 14h00-18h00 VENDREDI de JUIN: 14h30-19h00 (fermeture les vendredis de juillet)
CHENS-SUR-LEMAN	- Mercredi 2 juillet, 9h00-12h00	Mairie 1127 rue du Léman 74140 CHENS-SUR-LEMAN	LUNDI/MARDI/VENDREDI : 8h00-11h30/15h00-18h00 MERCREDI: 9h00-12h00 JEUDI : 8h00-11h30 1er SAMEDI du mois : 9h00-12h00
DOUVAINE	- Vendredi 6 juin, 9h00-12h00 - Vendredi 20 juin, 9h00-12h00 - Mercredi 2 juillet, 14h00-17h00	Mairie Place de l’Hôtel de Ville 74140 DOUVAINE	LUNDI/MERCREDI : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 MARDI : 13h30/17h00 JEUDI : 13h30-17h00 VENDREDI : 8h30-12h00 SAMEDI : 9h00-12h00
DRAILLANT	- Mercredi 18 juin, 9h00-12h00	Mairie 1305, route du Prieuré 74550 DRAILLANT	LUNDI/MARDI : 13h30-17h00 MERCREDI : 9h00-17h30 VENDREDI : 14h00-18h00
EXCENEVEX	- Vendredi 6 juin, 9h00-12h00	Mairie 81 rue des Ecoles 74140 EXCENEVEX	LUNDI/MARDI : 8h00-12h00/ 13h30-17h00 MERCREDI/JEUDI/VENDREDI : 8h00-12h00
FESSY	- Jeudi 19 juin, 9h00-12h00	Mairie 1 place de la Mairie, 74890 FESSY	MARDI/JEUDI : 8h30-12h00 MERCREDI/VENDREDI : 14h00-19h00
LOISIN	- Jeudi 26 juin, 9h00-12h00	Mairie 1 Grande Rue 74140 LOISIN	LUNDI/MARDI : 14h00-18h00 MERCREDI/JEUDI : 9h00-12h00/14h00-18h00 VENDREDI : 9h00-12h00 /14h00-17h00
LULLY	- Jeudi 19 juin, 14h00-17h00	Mairie 215 route du Petit-Lac 74890 LULLY	LUNDI/MARDI/ MERCREDI/JEUDI : 14h00-18h00 VENDREDI : 14h00-19h00
LE LYAUD	- Vendredi 13 juin, 14h00-17h00	Mairie 68 Rue de la Mairie, 74200 LE LYAUD	MARDI/JEUDI : 9h00-12h00 MERCREDI/VENDREDI : 09h00-17h00 SAMEDI : 09h00-11h30
MARGENCEL	- Samedi 14 juin, 9h00-12h00	Mairie 4, Place de la Mairie 74200 MARGENCEL	LUNDI/VENDREDI : 14h00-17h00 MARDI/JEUDI : 14h00-18h00 1er et 3ème SAMEDI du mois : 9h00-12h00
MASSONGY	- Vendredi 20 juin, 14h00-17h00	Mairie Route de l’Eglise 74140 MASSONGY	LUNDI/JEUDI : 13h30h-18h00 MARDI/VENDREDI : 8h30-12h30/13h30-18h00
MESSERY	- Mercredi 18 juin, 9h00-12h00	Mairie Place de la Mairie 74140 MESSERY	LUNDI : 8h30-12h00 / 14h00-18h00 MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI : 8h30-12h00
NERNIER	- Mardi 1 ^{er} juillet, 9h00-12h00	Mairie 14 Route de la Mairie, 74140 NERNIER	LUNDI/MARDI/JEUDI : 9h00-12h00 VENDREDI : 9h00-12h30/13h30-16h00
ORCIER	- Vendredi 27 juin, 14h00-17h00	Mairie Place de la Mairie, 74550 ORCIER	LUNDI : 8h30-11h30 / 13h30-18h00 MARDI/VENDREDI : 13h30-18h00
PERRIGNIER	- Mercredi 11 juin, 14h00-17h00 - Mercredi 18 juin, 14h00-17h00 - Samedi 28 juin, 8h30-11h30	Mairie 165 rue de la Mairie, 74550 PERRIGNIER	LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI : 14h00-17h00 SAMEDI : 8h30-11h30
SCIEZ-SUR-LEMAN	- Vendredi 6 juin, 14h00-17h00 - Samedi 14 juin, 9h00-12h00 - Lundi 30 juin, 14h00-17h00	614, Avenue de Sciez BP 20 – 74140 SCIEZ	LUNDI : 9h00-12h00/14h00-19h00 MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI : 9h00-12h00/14h00-17h00 SAMEDI : 9h00-12h00
THONON-LES-BAINS	- Lundi 2 juin, 9h00-12h00 - Jeudi 12 juin, 9h00-12h00 - Vendredi 27 juin, 14h00-17h00 - Jeudi 10 juillet, 9h00-12h00 - Vendredi 18 juillet, 9h00-12h00	Mairie / ACCUEIL 5 bis place de l'Hôtel de Ville - CS 20517 74203 THONON-LES-BAINS Cedex	=> CONSULTATION DU DOSSIER & REQUETES : LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI : 8h30- 12h00 / 13h30- 17h00
		Château de Sonnaz, 2 rue Michaud, 74203 THONON-LES-BAINS Cedex	=> PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (+ consultation du dossier & requêtes)
VEIGY-FONCENEX	- Vendredi 6 juin, 14h00-17h00 - Mercredi 18 juin, 14h00-17h00 - Jeudi 10 juillet, 14h00-17h00	Mairie 26 route du Chablais 74140 VEIGY-FONCENEX	LUNDI/MARDI/MERCREDI/VENDREDI : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 JEUDI : 14h00-17h00 SAMEDI : 8h30-12h00
YVOIRE	- Mardi 1 ^{er} juillet, 14h00-17h00	Mairie 3 place de la Mairie 74140 YVOIRE	LUNDI : 13h30-17h00 MARDI/MERCREDI/JEUDI : 08h30-12h00 / 13h30-17h VENDREDI : 08h30-12h00
Thonon Agglomération / Ballaison	- Vendredi 18 juillet, 14h00-17h00	Domaine de Thénières 74140 BALLAISON	Du LUNDI au VENDREDI : 8h30-12h00/13h30-17h